



Mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique - rapport a la MOP8

Introduction

Le module de rapport sur la mise en œuvre du Plan d'action de l'AEWA pour l'Afrique a été établi conformément à la Résolution 7.1 de la 7ème Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA (Afrique du Sud, décembre 2018). En accord avec le mandat de la Résolution 7.1 de l'AEWA, le format du module pour l'établissement des rapports sur le PoAA de l'AEWA a été préparé par le Secrétariat PNUE/AEWA, examiné par le TC et le StC de l'AEWA, et approuvé par le dernier aux fins de la soumission des rapports à la MOP8 de l'AEWA.

Pour la région africaine, le module d'établissement des rapports sur le PoAA complète le Rapport national général sur la mise en œuvre de l'AEWA. Son objectif est d'obtenir des retours sur la mise en œuvre des actions et des processus décrits dans le PoAA de l'AEWA, qui sont sous la responsabilité des Parties contractantes africaines de l'AEWA. Le présent module d'établissement des rapports sur le PoAA couvre les objectifs attendus pour la période 2019-2020, aux fins de la soumission des rapports à la MOP8 de l'AEWA. Les actions et processus qui doivent être réalisés après la MOP8 ne sont pas pris en compte, mais seront abordés lors de l'élaboration des rapports aux prochaines MOP.

Liste des acronymes

AEWA : Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie

AME : Accord multilatéral pour l'environnement

CDB : Convention sur la Diversité Biologique

CESP : Communication, éducation et sensibilisation du public

PF CESP : Point focal CESP (de l'AEWA)

CMS : Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

CSR : Rapport sur l'état de conservation (de l'AEWA)

DIOE : Dénombrement international des oiseaux d'eau

EES : Évaluation environnementale stratégique

EIE : Évaluation d'impact environnemental

IMSAP : Plan d'action international multi-espèces (de l'AEWA)

IRP : Procédure d'évaluation de la mise en œuvre (de l'AEWA)

ISSAP : Plan d'action international (de l'AEWA) par espèce

ISWG : Groupe de travail international sur les espèces (de l'AEWA)

JMOM : Journée mondiale des oiseaux migrateurs

MAB : Programme sur l'homme et la biosphère (de l'UNESCO)

MOP : Réunion des Parties

PFN : Point focal national (de l'AEWA)

SPANB : Stratégie et Plan d'action nationaux pour la biodiversité

ONG : Organisation non-gouvernementale

NSAP : Plan d'action national en faveur des espèces

ODD : Objectif de développement durable

PF : Point focal

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PoAA : Plan d'action pour l'Afrique (de l'AEWA)

Ramsar : Convention sur les zones humides (Convention de Ramsar)

SAP : Plan d'action en faveur des espèces

SPMS : Plan stratégique pour les espèces migratrices (de la CMS)

WHS : Site du patrimoine mondial

WWD : Journée mondiale des zones humides (de Ramsar)

ZICO : Zone importante pour la conservation des oiseaux et pour la biodiversité

Informations Générales

Nom de la Partie contractante soumettant le rapport

>>> TOGO

Sous-région à laquelle le pays appartient dans le cadre de l'AEWA

Afrique du Nord : ALGÉRIE, ÉGYPTE, LIBYE, MAROC et TUNISIE

Afrique de l'Est : BURUNDI, DJIBOUTI, Érythrée, ÉTHIOPIE, KENYA, OUGANDA, RWANDA, Somalie, SOUDAN, SudSoudan et TANZANIE

Afrique australe : AFRIQUE DU SUD, Angola, BOTSWANA, Comores, ESWATINI, Lesotho, MADAGASCAR, MALAWI, MAURICE, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie et ZIMBABWE

Afrique de l'Ouest : BENIN, BURKINA FASO, Cabo Verde, CÔTE D'IVOIRE, GAMBIE, GHANA, GUINÉE, GUINÉE-BISSAU, Libéria, MALI, MAURITANIE, NIGER, NIGERIA, SÉNÉGAL, Sierra Leone et TOGO

Afrique centrale : Cameroun, CONGO, GABON, GUINÉE ÉQUATORIALE, RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Príncipe et TCHAD

Western Africa

Date d'entrée en vigueur de l'AEWA dans la Partie contractante :

>>> 21 février 1979

Informations Institutionnelles

Autorité nationale désignée en charge de la mise en œuvre de l'AEWA

Nom complet de l'institution :

>>> Ministère de l'environnement et des ressources forestières/Direction des ressources forestières

Titre et nom complet du responsable de l'institution :**Choisir le titre :**

Dr.

Nom :

>>> Amah ATUTONU

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Rue de la Kozah
59. QAD

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 355

Ville :

>>> Lomé

Pays :

>>> Togo

Téléphone :

>>> +228 22214604

Fax :

>>> +22822223624

Adresse électronique (email) :

>>> direfaune@yahoo.fr / lydia_atutonu@yahoo.fr

Point focal national (PFN) désigné en charge des questions relatives à l'AEWA

Titre et nom complet du PFN :**Choisir le titre :**

M.

Nom complet :

>>> BAKAI Pwèlon

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Direction des ressources forestières

Fonction :

>>> Chargé d'études

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Rue de la Kozah
59. QAD

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 355

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> S/c BP 355 Lomé -Togo

Ville :

>>> Lomé

Téléphone :

>>> +228 21224604

Portable :

>>> +228 90190809

Adresse électronique (email) :

>>> direfaune@yahoo.fr / bakaip@yahoo.fr

Point focal technique (PFT) désigné en charge des questions ayant trait au Comité technique de l'AEWA

Titre et nom complet du PFT :

Choisir le titre :

M.

Nom complet :

>>> DARE Gbati Ougadja

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Direction des ressources forestières

Fonction :

>>> Chargé d'études

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Rue de la Kozah

59. QAD

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 355

Ville :

>>> Lomé

Téléphone :

>>> +228 22214604

Portable :

>>> +228 90035578

Adresse électronique (email) :

>>> direfaune@yahoo.fr / richarddare52@yahoo.fr

Point focal désigné en charge des questions relatives à la communication, à l'éducation et à la sensibilisation du public (CESP) dans le cadre de l'AEWA

Titre et nom complet du PF CESP :

Choisir le titre :

M.

Nom complet :

>>> NIMON Madina Pèdèmapada

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Ministère de l'environnement et des ressources forestières /Direction des ressources forestières

Fonction :

>>> gestionnaire des ressources humaines

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Rue de la Kozah

59. QAD

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 355

Ville :

>>> Lomé

Téléphone :

>>> +22822214604

Portable :

>>> +228 91160135

Adresse électronique (email) :

>>> direfaune@yahoo.fr / nmadinajean@yahoo.fr

Répondant PoAA désigné en charge de la préparation du rapport national PoAA de l'AEWA à la MOP8 :**Titre et nom complet du Répondant national :**

Mêmes nom et coordonnées que ceux du PFN désigné de l'AEWA

Nom complet :

>>> BAKAI Piwèlon

Affiliation institutionnelle (organisation, direction) :

>>> Ministère de l'environnement et des ressources forestières/Direction des ressources forestières

Fonction :

>>> Chargé d'études

Adresse physique (nom et numéro de rue) :

>>> Rue de la Kozah
59 QA

Adresse de boîte postale (B.P.) :

>>> 355

Ville :

>>> Lomé

Téléphone :

>>> +228 22214604

Portable :

>>> +22890190809

Adresse électronique (email) :

>>> direfaune@yahoo.fr / bakaip@yahoo.fr

Chapitre 1. Conservation des espèces

Mise en œuvre de l'Objectif 1 : Renforcer la conservation et le rétablissement des espèces et réduire les causes de mortalité inutile

1.1) Un flux de travail/processus collaboratif a-t-il été mis en place, à la suite de la 7ème session de la Réunion des Parties (MOP7) à l'AEWA, pour guider l'examen et la mise à jour de la législation nationale pertinente, tenant compte des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 de l'AEWA, tel qu'adopté lors de la MOP7 (Cibles 1.1.a et 1.1.b du PoAA) ?

Non, le flux de travail/processus n'a pas été mis en place : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu d'établir le flux de travail/processus et quand :

1.2) Un examen a-t-il été entrepris dans votre pays afin d'évaluer l'état de la mise en application de la législation nationale pertinente relative à la conservation des espèces de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, un tel examen de la mise en application n'a pas encore été entrepris : veuillez expliquer pourquoi l'examen n'a pas encore été entrepris et indiquer s'il est prévu de le mener à l'avenir et quand

1.3.) Un examen a-t-il été entrepris dans votre pays afin d'évaluer le degré de conformité de la législation nationale pertinente avec les exigences de l'AEWA relatives à la conservation des espèces (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, un tel examen du degré de conformité n'a pas encore été entrepris : veuillez expliquer pourquoi l'examen n'a pas été entrepris et si cela sera effectué à l'avenir et quand :

1.4) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mis en place des mesures visant à renforcer la conformité avec la législation nationale relative à la conservation des espèces de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non, mais de telles mesures visant à renforcer la conformité sont en cours d'élaboration : veuillez indiquer quand l'achèvement est prévu

>>> une loi relative à la CITES et incluant les oiseaux d'eau est en cours d'adoption. cela sera effectif d'ici juin 2021.

1.5) L'agence nationale de mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays a-t-elle mené des actions visant à sensibiliser les parties prenantes nationales pertinentes au sujet des dernières mises à jour législatives nationales et des obligations découlant, résultant des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 du texte de l'AEWA, adoptés par la MOP7 de l'AEWA (Cible 1.1.c du PoAA) ?

Non applicable, étant donné qu'aucune mise à jour/nouvelle disposition de la législation nationale n'a été nécessaire à la suite de l'examen des amendements au Tableau 1 de l'Annexe 3 du texte de l'AEWA, tels qu'adoptés par la MOP7 de l'AEWA : veuillez fournir toute explication/justification supplémentaire

1.6) Sur la base de la liste actuelle des espèces/populations prioritaires de l'AEWA requérant un Plan d'action international par espèce (ISSAP)/un Plan d'action international multi-espèces (IMSAP), le Point focal national (PFN) de l'AEWA a-t-il créé ou mis à jour la liste nationale des espèces de l'AEWA requérant un ISSAP/IMSAP de l'AEWA (PoAA de l'AEWA, Objectif 1.2 (a)) ?

Non, une telle liste nationale des ISSAP/IMSAP de l'AEWA n'a pas encore été créée / mise à jour. Veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer si la liste sera créée/mise à jour à l'avenir et quand

1.7) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il participé / contribué à l'élaboration ou à la révision de tout ISSAP/IMSAP de l'AEWA pertinent pour le pays (Cible 1.2.b du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

1.8) Pour chaque ISSAP/IMSAP de l'AEWA existant (c'est-à-dire Plan d'action en faveur des espèces - SAP) pertinent pour votre pays, et pour lesquels des Groupes de travail internationaux sur les espèces (ISWG) ont été convoqués, veuillez indiquer quelles actions ont été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des plans, en sélectionnant toutes les réponses applicables dans le menu déroulant et en fournissant des informations supplémentaires le cas échéant (Cibles 1.2.c, 1.2.d et 1.2.g du PoAA) :

Togo

Bécassine double / Gallinago media

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> La SPANB du Togo a pris en compte toutes les composantes de la biodiversité y compris les habitats des oiseaux d'eau que sont les zones humides.

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de mener de telles activités à l'avenir et quand

Glaréole à ailes noires / Glareola nordmanni

Un représentant gouvernemental pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand il/elle sera désigné(e)

Un expert national pour l'ISWG a été désigné

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez quand ils seront désignés

Un Groupe de travail national en faveur des espèces a été créé

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'ISWG sera créé et quand

Un Plan d'action national en faveur des espèces (NSAP) a été élaboré

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera élaboré et quand

Depuis la MOP7, des ressources matérielles et/ou financières ont-elles été obtenues pour la mise en œuvre des SAP ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

Les ISSAP/IMSAP ont été pris en compte dans les Stratégies et Plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB)

Oui : expliquez brièvement de quelles manières et quand cela a été effectué

>>> Sommaire dans la SPANB du Togo

Des activités ont-elles été menées dans votre pays afin de contribuer à la mise en œuvre des SAP (y compris pour élever l'importance des espèces) ?

Oui : veuillez indiquer le type d'activités, quand elles ont été menées et les éventuels efforts de collaboration engagés au niveau de la voie de migration (par exemple, relatifs aux espèces emblématiques ou le jumelage de sites)

>>> - Élaboration des plans de gestion (PG) et des plans d'action de gestion (PAG) de certaines zones humides telles: l'aval du Mono et de la bande côtière connexe, la rivière Haho et du Lac Boko/Zowla et la forêt sacrée d'Akissa.

- Les actions de restauration des forêts de mangroves au Sud-est du Togo

- Les actions de réhabilitation des berges des cours sur l'ensemble du Pays à travers la mise en œuvre des projets (WACA et PALCC).

1.9) Votre pays a-t-il produit la liste nationale des populations d'oiseaux d'eau pour lesquelles

le pays abrite plus de 1% de la population et qui ont été identifiées comme ayant un état de conservation défavorable et comme nécessitant des orientations quant à la conservation et à la gestion (Cible 1.3.c du PoAA) ?

Non, une telle liste nationale des populations de l'AEWA n'a pas été produite : expliquez brièvement pourquoi et indiquer s'il est prévu de produire cette liste à l'avenir et quand

>>> Aucune étude n'a été faite pour les déterminer ou savoir si elles existent.

1.10) Un programme national de suivi des oiseaux d'eau a-t-il été élaboré/mis à jour pour votre pays (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Non, le pays n'a pas encore élaboré/mis à jour son programme national de suivi des oiseaux d'eau : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si le programme national de suivi des oiseaux d'eau sera élaboré/mis à jour à l'avenir et quand

1.11) Au moment de ce rapport, un comité national a-t-il été créé/réactivé afin de coordonner les activités de surveillance des oiseaux d'eau effectuées par différentes parties prenantes dans votre pays (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Non, un comité national de surveillance des oiseaux d'eau n'a pas encore été créé : veuillez expliquer pourquoi un tel comité n'a pas encore été créé et indiquer si des mesures seront prises à l'avenir pour le créer et quand :

1.12) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mené des activités conjointes de suivi des oiseaux d'eau avec des pays voisins (transfrontaliers) ou d'autres pays à l'échelle des voies de migration (Cible 1.4.a du PoAA) ?

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu d'encourager la collaboration en matière de suivi des oiseaux d'eau au niveau transfrontalier ou à l'échelle des voies de migration

1.13) Votre pays a-t-il établi des mécanismes visant à collecter les informations/données pertinentes relatives aux déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau, en collaboration avec des programmes existants, tels que le Dénombrement international des oiseaux d'eau (DIOE) ou les Zones importantes pour la conservation des oiseaux et pour la biodiversité (ZICO) (Cible 1.4.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun mécanisme de ce type n'a été établi : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera abordé à l'avenir et quand :

>>> - manque de moyens financiers pour les études et préciser les mécanismes nécessaires;
- insuffisance d'expertises nationales en la matière;

1.14) Le suivi des déterminismes des tendances des populations des oiseaux d'eau a-t-il été incorporée dans le programme national de surveillance de la biodiversité pour votre pays (Cible 1.4.b du PoAA) ?

Non, un tel suivi n'est pas encore incorporé dans le programme national de surveillance de la biodiversité : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand :

>>> Le programme nationale de surveillance de la biodiversité est en cours d'élaboration, ce suivi pourra être incorporé dès que le programme sera effectif.

1.15) Suite à la MOP7, le PFN/Point focal technique (PFT) de l'AEWA a-t-il recueilli auprès des coordinateurs nationaux du DIOE les analyses de données de surveillance des oiseaux d'eau, sur la base de la 7ème édition du Rapport sur l'état de conservation (CSR7), du DIOE et d'autres données/programmes de surveillance nationaux (PoAA, Objectif 1.5 (b)) ?

Non, les analyses de données nationales de surveillance des oiseaux d'eau, sur la base du CSR7, du DIOE et d'autres données/programmes de surveillance n'ont pas encore été récupérées auprès du Coordinateur national du DIOE : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

>>> seulement le rapport du DIOE 2019 du Togo est disponible.

1.16) En 2019 et 2020, le PFT de l'AEWA a-t-il coordonné l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau (Cible 1.5.b du PoAA) ?

Non, le PFT de l'AEWA n'a pas coordonné l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau en 2019 et en 2020 : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu de coordonner l'analyse des données nationales de suivi des oiseaux d'eau à l'avenir

>>> L'ancien PFT l'aurait fait.

Le PFN et le PFT viennent de s'installer en fin d'année 2020.

1.17) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il influencé les processus multilatéraux afin de faire avancer les priorités de l'AEWA relatives à la prévention de quatre causes de mortalité

supplémentaire inutile et d'autres principales menaces pesant sur les oiseaux d'eau et leurs habitats (c.-à-d., les infrastructures relatives à l'énergie, (en particulier les lignes électriques et les éoliennes), le prélèvement et l'abattage illégaux, les prises accessoires par les activités de pêche, et les espèces exotiques envahissantes), aux niveaux national, international ou régional? (Cibles 1.6.b, 1.6.c et 1.6.d du PoAA)

Non : veuillez expliquer pourquoi

Chapitre 2. Utilisation durable :

Mise en œuvre de l'Objectif 2 « Veiller à ce que toute utilisation et toute gestion des populations d'oiseaux d'eau migrateurs soient durables sur l'ensemble des voies de migration »

2.1) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il établi des mécanismes nationaux pour évaluer le prélèvement d'oiseaux d'eau (Cible 2.1.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun mécanisme national pour évaluer les prélèvements d'oiseaux d'eau n'a été établis dans le pays : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en établir à l'avenir, et quand

2.2) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il réalisé des inventaires des prélèvements d'oiseaux d'eau au niveau des marchés, des chaînes de transformation et de commercialisation, des agences de chasse sportive, etc. (Cible 2.1.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun inventaire des prélèvements d'oiseaux d'eau n'a été initié dans le pays : expliquez brièvement pourquoi et indiquez s'il est prévu de réaliser un tel inventaire à l'avenir et quand

2.3) Suite à la MOP7, le PFN de l'AEWA a-t-il coordonné l'examen de la législation nationale pertinente relative à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau, en fonction des amendements de l'Annexe 3 de l'AEWA (Plan d'action de l'AEWA), tel qu'adoptés lors de la MOP7 (Cible 2.2.a du PoAA) ?

Non, mais un tel examen de la législation nationale est en cours : veuillez expliquer l'avancée de l'examen et indiquer quand l'achèvement est prévu

>>> Par rapport à l'élaboration de la loi CITES qui prend en compte certaines espèces d'oiseaux concernées par cette convention.

2.4) Concernant les résultats de l'examen de la législation nationale relative à l'utilisation et à la gestion des oiseaux d'eau, sur la base des amendements au Plan d'action de l'AEWA (Annexe 3), adoptés lors de la MOP7, une demande officielle a-t-elle été soumise aux institutions nationales pertinentes pour amender les mesures législatives existantes ou en adopter de nouvelles (Cible 2.2.b du PoAA) ?

Non, une telle demande officielle n'a pas encore été soumise : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer quand elle sera soumise

2.5) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il examiné l'application de la législation nationale pertinente relative à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux d'eau (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non, l'examen de l'application de la législation nationale relative à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il sera effectué à l'avenir et quand

2.6) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il examiné la conformité de la législation nationale pertinente avec les obligations de l'AEWA relatives à l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non, l'élaboration de tels mesures n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si elles seront élaborées à l'avenir et quand

2.7) Votre pays coordonne-t-il entre les institutions/parties prenantes pertinentes l'application des mécanismes de conformité aux dispositions concernant l'utilisation, le prélèvement et la gestion des oiseaux d'eau (Cible 2.2.c du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de coordonner l'application de ces mécanismes de conformité avec les institutions/parties prenantes pertinentes

2.8) Votre pays a-t-il élaboré un plan de travail et des calendriers pour supprimer progressivement l'utilisation de la grenaille de plomb dans les zones humides (Cible 2.2.d du PoAA) ?

Non, l'élaboration d'un tel plan de travail n'a pas encore été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il sera élaboré à l'avenir et quand

2.9) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il organisé des événements ou diffusé des informations, des nouvelles ou d'autres communications lors de réunions nationales/régionales/internationales pour partager les bonnes pratiques relatives à l'utilisation des oiseaux d'eau et leur gestion (Cible 2.2.f du PoAA) ?

Oui : décrivez brièvement le type d'évènement organisé et/ou les informations/nouvelles/messages/communications diffusés. Veuillez indiquer quand cela a eu lieu et quels forums ont été utilisés

>>> - Ce sont les sensibilisations des communautés locales sur la conservation ou la restauration des zones humides lors de la descente des acteurs de la conservation sur le terrain qui ont été faites

2.10) Votre pays a-t-il élaboré/mis à jour des codes de bonnes pratiques de chasse (Cible 2.3.a du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun code de bonnes pratiques de chasse n'a été élaboré/mis à jour pour le pays : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer si un code sera élaboré à l'avenir et quand.

>>> Mais de façon générale il en existe pour l'ensemble des espèces protégées dont les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs

2.11) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il identifié les besoins de formation visant à créer des compétences et des responsabilités au sein des communautés de chasseurs (Cible 2.3.a du PoAA) ?

Non, l'identification de tels besoins de formation pas été initiée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si cela sera effectué à l'avenir et quand

Chapitre 3. Réseau de sites à l'échelle des voies de migration Mise en œuvre de l'Objectif 3 « Établir et maintenir, au niveau des voies de migration, un réseau cohérent et complet d'aires protégées et d'autres sites, gérés afin de maintenir - et si nécessaire de restaurer - leur importance nationale et internationale pour les populations d'oiseaux d'eau migrateurs »

3.1) Suite à la MOP7, un examen des sites connus d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA a-t-il été mené dans votre pays sur la base du processus développé par le Comité technique de l'AEWA et lancé par le Secrétariat PNUE/AEWA en août 2020 (Cible 3.1.a du PoAA) ?

Non, un tel processus d'examen des sites n'a pas encore été lancé : expliquer brièvement pourquoi et indiquer si un processus examen est prévu à l'avenir, et quand

>>> Le Togo est dans un processus de réhabilitation des aires protégées qui regorgent de sites. Mais de façon spécifique rien n'est lancé pour les populations de l'AEWA. Seulement du processus pourra profiter à ces populations.

3.2) La liste des sites confirmés d'importance internationale pour les populations de l'AEWA a-t-elle été évaluée (en collaboration avec l'Autorité administrative nationale/le Point focal national (PFN) Ramsar) afin d'identifier les sites qui se qualifient comme zones humides d'importance internationale (c'est-à-dire les Sites Ramsar) (Cible 3.3.b du PoAA) ?

Non, mais l'évaluation des sites d'importance internationale pour les populations de l'AEWA qui pourraient être admissible comme Sites Ramsar est en cours : veuillez indiquer quand elle devrait être terminée et les partenaires impliqués dans le processus

>>> Cela dépendra des moyens dont disposera le PFN de l'AEWA et de Ramsar.

3.3) L'inventaire national des zones humides de votre pays a-t-il été dressé/mis à jour en collaboration avec le PFN de Ramsar, en tenant compte des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.b du PoAA) ?

Non, un tel développement/la mise à jour de l'inventaire national des zones humides n'a pas encore été entamé : veuillez indiquer si cela est prévu à l'avenir et quand

>>> Par manque de moyens financier

3.4) Existe-t-il des sites du patrimoine mondial (SPM) ou des réserves du Programme sur l'Homme et la Biosphère (MAB) actuels, parmi la liste des sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer quels SPM/réserves MAB ont été confirmés comme étant d'importance nationale ou internationale pour les populations de l'AEWA

>>> Réserve de Biosphère Transfrontalier du Mono(RBT)
Parc national Oti-Kéran

Dans l'affirmative, des activités ont-elles été menées au niveau national en collaboration avec les autorités nationales responsables des SPM/réserves MAB pour la gestion de ces sites (c'est-à-dire les sites qui sont à la fois des SPM/ réserves MAB et d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA) ?

Oui : veuillez indiquer brièvement les types d'activités de gestion de sites menées en synergie, quand elles ont été effectuées, les autorités nationales compétentes concernées et les sites concernés

>>> - Le secrétaire permanent de la Réserve et le chargé de programme sont nommés pour la RBT
- Dans le parc Oti-Kéran, il est nommé un conservateur avec son équipe de travail;
- Un Plan de Gestion (PG) est élaboré pour la RBT et la mise en oeuvre a commencé avec des projet communautaires dans les différentes localités.

Également dans l'affirmative, votre gouvernement a-t-il été en liaison avec des États de l'aire de répartition ou des partenaires au niveau des voies de migration afin de promouvoir des synergies pour la gestion des SPM/ réserves MAB existantes d'importance nationale ou internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Non : veuillez indiquer si de telles activités de collaboration seront menées à l'avenir pour la gestion de ces sites et quand

3.5) La liste des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA a-t-elle été évaluée (en collaboration avec les autorités nationales compétentes) afin d'identifier les sites susceptibles d'être désignés à l'avenir comme SPM/réserves MAB ? (Cible 3.3.c du PoAA) ?

Non, une telle évaluation n'a pas encore été entamée : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si l'évaluation sera effectuée à l'avenir et quand

3.6) Votre pays a-t-il élaboré/mis à jour une stratégie/un plan national(e) pour la protection et la gestion des sites confirmés d'importance nationale et internationale pour les populations de l'AEWA qu'il accueille (Cible 3.3.a du PoAA) ?

Non, l'élaboration/la mise à jour d'une telle stratégie/ d'un plan national(e) n'a pas encore été entreprise : veuillez expliquer brièvement pourquoi et indiquer si cela sera fait à l'avenir et quand

3.7) Des plans de gestion ont-ils été élaborés/mis à jour pour les sites clés confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cible 3.3.a du PoAA) ?

Non, mais le développement/la mise à jour des plans de gestion pour certains de ces sites confirmés est en cours : veuillez indiquer les sites concernés, les partenaires impliqués et quand ce processus devrait être achevé

>>> - Plan de Gestion (PG) de l'aval du Mono et de la bande côtière connexe ;
- PG de la rivière Haho et du Lac Boko/Zowla ;

3.8) Votre pays a-t-il mis en place un cadre ou un mécanisme pour surveiller et enregistrer les impacts négatifs sur les sites confirmés d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA (Cibles 3.5.a et 3.5.b du PoAA) ?

Non, mais le développement d'un tel cadre/mécanisme est en cours : veuillez indiquer quand il devrait être achevé

3.9) Suite à la MOP7, y a-t-il eu des cas d'activités d'aménagement ayant des impacts négatifs actuels ou potentiels sur des sites d'importance nationale/internationale pour les populations de l'AEWA, mais qui n'ont pas été communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA (Cible 3.5.a du PoAA) ?

Non applicable car il n'y avait aucun cas connu d'activités d'aménagement de ce type dans le pays : veuillez fournir toute information supplémentaire le cas échéant

3.10) Un plan d'action national (CESP) a-t-il été élaboré pour votre pays (Cible 3.4.c du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucun Plan d'action national en matière de CESP n'a été élaboré : expliquer brièvement pourquoi et indiquer s'il sera élaboré à l'avenir et quand

Chapitre 4. Les habitats dans l'environnement au sens large

Mise en œuvre de l'objectif 4 « Veiller à ce que l'étendue et la qualité des habitats dans l'environnement au sens large soient satisfaisantes afin d'atteindre et de maintenir un état de conservation favorable des populations d'oiseaux d'eau migrants »

4.1) Votre pays a-t-il entrepris des efforts de collaboration avec d'autres pays au niveau des bassins lacustres/fluviaux communs pour promouvoir et coordonner les efforts de conservation, de gestion et de surveillance des habitats importants pour les populations de l'AEWA (Cible 4.4.a du PoAA) ?

Oui : veuillez indiquer le bassin lacustre/fluviail concerné, les types d'efforts de collaboration entrepris, quand ils ont été entrepris, les principales questions abordées et les résultats (par exemple, gestion des ressources hydriques, gestion agricole, suivi des espèces/sites, etc.) et les partenaires/pays impliqués

>>> Le Togo en collaboration avec le Bénin font des efforts pour la conservation des bassins lacustres et fluviail du delta du Mono qui sont entièrement incorporés dans la réserve de biosphère transfrontalier du Mono. cette réserve concentre la majorité des habitats (zones humides) des oiseaux d'eau migrants au Togo comme au Bénin.

Dans l'affirmative, certains des efforts de collaboration ont-ils abouti à la mise en place d'un nouveau partenariat ou à la consolidation d'un partenariat en cours ?

Oui : veuillez indiquer les nouveaux partenariats établis/les partenariats en cours consolidés et les principales questions de conservation des habitats qu'ils abordent

>>> La création de cette réserve a permis de mettre en place au Togo comme au Bénin le secrétariat permanent de l'Autorité du Bassin du Mono. Ce partenariat est actuellement consolidé pour la gestion de tout le complexe.

4.2) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il constitué un portfolio de projets afin d'obtenir des ressources pour des activités visant à soutenir la conservation des habitats clés pour les espèces/populations de l'AEWA de votre pays (Cible 4.4.b du PoAA) ?

Non, mais le développement d'un portfolio de projets pour les activités de gestion des habitats est en cours : veuillez indiquer la date prévue de son achèvement et les partenaires impliqués dans son élaboration

>>> Le développement d'un portfolio de projets pour les activités de gestion des habitats n'est pas expressément identifié comme tel. Mais à travers le Projet WACA Résip qui concerne toute la côte ouest africaine, des activités de gestion des habitats et de conservation durable de ces habitats sont financés en vue de limiter les actions de destruction des zones humides habitats.

4.3) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il compilé/mis en évidence des exemples de bonnes pratiques pour les projets/activités/actions de conservation des habitats (Cible 4.4.d du PoAA)

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de compiler/mettre en évidence des exemples de bonnes pratiques en matière des actions de conservation des habitats à l'avenir et quand

>>> Rien pour le moment mais certaines ONGs telles que AGBOEZGUE et CEDAC le font et donnent de bons exemple de bonnes pratique en matière de conservation des habitats.

4.4) Votre pays a-t-il partagé des expériences acquises lors de la mise en œuvre de projets de conservation des habitats ?

Non : expliquez brièvement pourquoi et indiquez si des informations sur les expériences acquises lors de la mise en œuvre des projets de conservation des habitats seront partagées à l'avenir et quand

>>> Mais certaines ONGs les font parfois lorsque des financement sont disponibles.

Chapitre 5. Obtenir les ressources nécessaires

Mise en œuvre de l'Objectif 5 « Garantir et renforcer les connaissances, les capacités, la reconnaissance, la sensibilisation et les ressources nécessaires pour que l'Accord atteigne ses objectifs de conservation »

5.1) Sur la base des lacunes identifiées en matière d'informations scientifiques et techniques requises pour la mise en œuvre de l'AEWA au niveau de l'Accord, votre pays a-t-il identifié les questions prioritaires à traiter au niveau national (Cible 5.1.a du PoAA) ?

Non, mais le processus est en cours pour identifier ces types de questions prioritaires : veuillez indiquer quand ce processus devrait être achevé

>>> ce processus s'applique peu avec l'Université par des étudiants intéressés de ces questions.

5.2) Suite à la MOP7, votre pays s'est-il engagé activement auprès des États non-Parties de l'aire de répartition en Afrique pour promouvoir leur adhésion à l'Accord (Cible 5.2.a du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi

>>> Aucune idée pour les raisons

5.3) Votre pays a-t-il mis en place un mécanisme national (par exemple, un comité national) chargé de coordonner la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national (Cibles 5.3.b et 5.4.b du PoAA) ?

Non, le mécanisme national de coordination de l'AEWA n'a pas encore été mis en place : expliquez brièvement pourquoi et indiquez si la mise en place d'un tel mécanisme est prévue à l'avenir et quand

5.4) Votre pays dispose-t-il d'un Point focal national (PFN), d'un Point focal technique (PTF) et d'un Point focal pour la communication, l'éducation et la sensibilisation du public (PF CESP) officiellement désignés pour traiter les questions liées à l'AEWA, et dont les coordonnées actualisées sont communiquées au Secrétariat PNUE/AEWA (Cibles 3.4.c, 5.4.b et 5.6.a du PoAA) ?

Oui, tous les PF requis dans le cadre de l'AEWA ont été désignés : Veuillez à ce que leurs noms et coordonnées actualisées soient fournis dans la section du présent rapport relative aux informations générales et veuillez indiquer si ceux-ci ont été communiqués au Secrétariat PNUE/AEWA

>>> Tout est fait mais des dysfonctionnements existent et seront réglés sous peu.

Dans l'affirmative, des mesures ont-elles été prises pour renforcer l'efficacité des PF de l'AEWA désignés dans votre pays (Cible 5.6.a du PoAA) ?

Non : veuillez indiquer s'il est prévu de renforcer l'efficacité des PF de l'AEWA dans votre pays et quand

>>> Aucune perspective dans ce sens.

5.5) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il mené des activités visant à renforcer le vivier de compétences ou la capacité du réseau de personnes impliquées dans la mise en œuvre de l'AEWA au niveau national (c'est-à-dire les PF de l'AEWA, les experts techniques, les membres du mécanisme national de coordination de l'AEWA, etc.) (Cible 5.4.b du PoAA) ?

Non, jusqu'à présent, aucune activité de renforcement des capacités de ce type n'a été entreprise : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu d'en mener à l'avenir et quand

5.6) Suite à la MOP7, l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle été impliquée dans des activités/actions de planification au niveau nationale liées à d'autres cadres et processus internationaux pertinents, y compris les Objectifs de développement durable (ODD), les Objectifs d'Aichi/le cadre de la biodiversité pour l'après-2020, le Plan stratégique pour les espèces migratrices (SPMS) et le Plan stratégique Ramsar (Cible 5.4.a du PoAA) ?

Oui

Dans le tableau téléchargeable, veuillez fournir une brève description du type d'actions/activités et de la nature des questions abordées pour tous les cadres internationaux pertinents ainsi que les processus auxquels l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA a apportée des contributions pour la planification des activités :

Note importante : Pour répondre à cette question, veuillez télécharger le tableau fourni ici. Une fois que vous avez rempli le tableau, veuillez le télécharger en tant que pièce jointe à cette question en utilisant l'icône de trombone ci-dessous.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[AEWA PoAA Report Q5-6 Table2 fr.xlsx](#)

[AEWA PoAA Report Q5-6 Table2 fr.xlsx](#)

5.7) Suite à la MOP7, votre pays a-t-il élaboré un plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA (Cibles 5.4.a, 5.4.b et 5.6.b du PoAA) ?

Non, le pays n'a pas encore élaboré de plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA : veuillez expliquer pourquoi et indiquer s'il est prévu de l'élaborer à l'avenir et quand

5.8) Suite à la MOP7, l'autorité nationale de mise en œuvre de l'AEWA dans votre pays s'est-elle engagée dans des activités/mesures visant à obtenir des ressources (financières, humaines ou matérielles) pour contribuer à la mise en œuvre du Plan stratégique de l'AEWA/PoAA/plan national de mise en œuvre du PoAA de l'AEWA (Cible 5.6.b du PoAA) ?

Non : veuillez expliquer pourquoi et indiquer si une mobilisation de ressources sera menée à l'avenir et comment elle sera menée

>>> dans l'avenir pour les séances de sensibilisation lors de la célébration des journées mondiales de l'AEWA. des contacts sont en cours pour 2021 auprès du AMCC+(PALCC): Projet d'Appui à la Lutte contre les Changements Climatiques.

5.9) Suite à la MOP7, l'agence nationale de mise en œuvre de l'AEWA de votre pays a-t-elle identifié des mécanismes en vue de coordonner la collaboration entre les PF de l'AEWA (PFN, PFT ou PF CESP) et les PF d'autres AME de votre pays afin de communiquer et de promouvoir le rôle et l'importance de l'AEWA (Cible 5.4.b du PoAA) ?

Oui

Dans le tableau téléchargeable, veuillez indiquer les mécanismes identifiés en vue de coordonner la collaboration avec les PF d'autres AME, les rôles/mandats clés identifiés pour l'AEWA et toute activité conjointe menée en conséquence, ou les principales questions pertinentes pour l'AEWA abordées :

Note importante : Pour répondre à cette question, veuillez télécharger le tableau fourni ici. Une fois que vous avez rempli le tableau, veuillez le télécharger en tant que pièce jointe à cette question en utilisant l'icône de trombone ci-dessous.

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[2-AEWA PoAA Report Q5-9 Table5-fr.xlsx](#)

Confirmation

Ceci sert à confirmer que les informations fournies dans l'actuel rapport national PoAA de l'AEWA ont été vérifiées et approuvées pour soumission

Vous pouvez, en outre, joindre un scan d'une lettre officielle provenant de l'institution nationale compétente, approuvant la soumission du rapport.

Veuillez confirmer en cochant cette case

Vous avez joint les documents suivants à cette réponse.

[Rapport_AEWA-SOUMISSION.pdf](#)

Je déclare que les informations soumises dans l'actuel rapport sur la mise en œuvre du Plan d'Action de l'AEWA pour l'Afrique pour la période de 2019 à 2020 ont été vérifiées et que ce rapport a été approuvé aux fins de soumission par l'institution nationale compétente.

Veuillez confirmer en cochant cette case

Date de soumission

>>> le 18 mars 2021